



Communication conjointe

Genève, le lundi 30 novembre 2020

Le guichet COVID-Culture est ouvert

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance fédérale sur les mesures dans le domaine de la culture prévue par la loi COVID-19, le canton de Genève, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG) et l'organe genevois de répartition des bénéficiaires de la Loterie Romande coordonnent leurs moyens pour soutenir les milieux culturels genevois.

Le **guichet COVID-Culture** est la plateforme qui recense l'ensemble des informations utiles, les différents types d'aides, les domaines éligibles, les marche à suivre afin de soumettre une demande ou encore les délais de dépôt.

Guichet COVID-Culture, comment ça marche ?

Le guichet COVID-Culture est organisé autour de différentes rubriques, selon les types d'acteurs et d'actrices culturel.le.s et les aides qu'ils et elles peuvent solliciter.

En cliquant sur les liens suivants, accédez à la procédure et aux documents nécessaires au dépôt d'une demande :

- [**🔗 Décisions des autorités**](#)
- [**🔗 Entreprises culturelles : demande d'indemnisation**](#)
- [**🔗 Entreprises culturelles : projets de transformation**](#)
- [**🔗 Acteurs et actrices culturel.le.s indépendant.e.s : aide d'urgence**](#)
- [**🔗 Associations d'amateurs : demande d'indemnisation**](#)
- [**🔗 Autres aides \(RHT, APG, aide sociale et économique\)**](#)
- [**🔗 Informations sur les demandes en cours**](#)

Nouveaux domaines culturels éligibles

Le périmètre genevois est nouvellement élargi à certains domaines culturels, conformément à la possibilité donnée par la Confédération aux cantons d'étendre le champ d'application de l'ordonnance sur les mesures prévues par la loi COVID-Culture.

- [**🔗 Le tableau récapitulatif**](#) des nouveaux domaines

L'office cantonal de la culture et du sport et ses partenaires vous adressent leurs meilleures salutations.